

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVIS. — L'*Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, dans une de ses dernières séances, a choisi la *Revue Lyonnaise*, pour son organe officieux.

Nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle à nos lecteurs, et tous nos efforts tendront à nous rendre de plus en plus dignes du choix dont a bien voulu nous honorer cette Société savante, une des plus anciennes et des plus considérables de France.

A partir de notre prochain numéro, nous donnerons en feuillets séparés, à la fin de chaque livraison, le compte rendu des séances de l'Académie et toutes les communications intéressant cette Société.

LA DIRECTION.

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE LYON. — Séance du 1^{er} décembre 1881. — A 4 heures, M. Paulet, président, ouvre la séance. Il rappelle que, d'après ses statuts, la Société doit procéder au remplacement de son bureau (à l'exception du secrétaire général, du trésorier et de l'archiviste, nommés pour trois ans) et d'un tiers des membres du conseil. Le président sortant ne peut être réélu qu'après un intervalle d'au moins un an. Quant aux membres sortants du bureau et du conseil, ils sont rééligibles.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui ne soulève aucune observation, M. le secrétaire général dépouille la correspondance et présente à la Société les ouvrages qui lui ont été envoyés depuis sa dernière séance.

Conformément aux statuts, la Société procède à l'élection au scrutin secret d'un président, en remplacement de M. Paulet, président sortant inéligible. M. Arloing, un des vices-présidents, est nommé président pour l'année 1882. M. Sicard,